### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

#### Le 5 avril 2021

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième (5e) jour du mois d'avril deux mille vingt et un (2021) à 19h30, par voie de conférence téléphonique.

#### Sont présents à cette conférence téléphonique :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Chacune des personnes mentionnées ci-dessus s'est identifiée individuellement.

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal. Il est à noter que la mairesse et le directeur général assistent également à l'assemblée par voie de conférence téléphonique et qu'ils se sont eux aussi identifiés individuellement préalablement à l'ouverture de l'assemblée.

#### 2021-04-71.2 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

- OUVERTURE DE LA SÉANCE
   ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 8 mars 2021
- 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1er au 31 mars 2021 et approbation des comptes du mois
- 5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. René Michel Ouellet
  - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos
    - 6.2. Fabrique de Cacouna Aménagement d'un bureau administratif dans la salle municipale
    - 6.3. Les Entreprises André Viel Inc. Soumission pour peinturer le bureau aménagé dans la salle municipale
    - 6.4. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021)

- 6.5. ADMQ Inscription du directeur général à une formation pour des « élections sans pépins »
- 6.6. Relais à Vélo Aldo Deschênes Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité de Cacouna via la route 132 le 28 août 2021
- 6.7. Règlement numéro 114-21 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau Dépôt d'un 2º projet
- 6.8. Embauche de Mme Anne Massé au poste de directrice générale adjointe
- 6.9. Électrification de l'avenue des Étangs Autorisation pour procéder à la signature de l'acte de servitudes
- 6.10. Fabrique de Cacouna Signature d'un bail pour l'occupation du local dans la Salle municipale
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie Rapport du mois de mars 2021
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Soumission de l'entreprise Garage Michel Lepage Enr. Balayage des rues
  - 8.2. Soumission de l'entreprise Gregtech Inc. Balayage des trottoirs
  - 8.3. Enseignes RDL Inc. Achat d'une enseigne pour le garage municipal
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. SÉMER Paiement de la facturation municipale pour l'année 2021 conformément au décret 1358-2020
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis Rapport mensuel du mois de mars 2021
  - 10.2. Comité consultatif d'urbanisme Ajout d'un membre afin d'intégrer le siège numéro 9
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou Rapport mensuel du mois de mars 2021
  - 11.2. Programme Accès-Loisirs
  - 11.3. Tarifs du Camp de jour pour l'été 2021
  - 11.4. Renouvellement de l'adhésion à l'URLS pour l'année 2021
  - 11.5. Remerciements à M. Pierre Giroux et à M. Ghislain Pelletier pour l'entretien de la patinoire
- 12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour

- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil Séance ordinaire lundi 3 mai 2021 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 2021-04-72.3.1 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2021

Il est proposé par Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2021 soit adopté en sa forme et teneur.

#### 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

# 2021-04-73.4.1 4.1. Ratification des déboursés du 1er au 31 mars 2021 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 151 602,53 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### 5. CORRESPONDANCES

# 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue du M. René Michel Ouellet

Afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance, le directeur général procède au dépôt d'une correspondance reçue de la part de M. René Michel Ouellet, le 23 mars 2021.

### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2021-04-74.6.1 6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020. jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 et jusqu'au 10 juin 2020 par le décret 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020. jusqu'au 9 décembre par le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020 par le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1er janvier 2021 par le décret numéro 1418-2020 du 23 décembre 2020, jusqu'au 8 janvier 2021 par le décret numéro 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021 par le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021 par le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021 par le décret numéro 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021 par le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret numéro 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret numéro 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021 par le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021 par le décret numéro 176-2021 du 3 mars 2021, jusqu'au 19 mars 2021 par le décret numéro 204-2021 du 10 mars 2021, jusqu'au 26 mars 2021 par le décret numéro 243-2021 du 17 mars 2021, jusqu'au 2 avril 2021 par le décret numéro 291-2021 du 24 mars 2021 et jusqu'au 9 avril 2021 par le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 prévoit que toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de conférence téléphonique;

Il est proposé par Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de conférence téléphonique.

# 2021-04-75.6.2 <u>6.2. Fabrique de Cacouna – Aménagement d'un bureau administratif dans la salle municipale</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'aménagement d'un espace de bureau pour offrir aux administrateurs de la Fabrique de Cacouna un endroit qui leur permettra de réaliser leurs tâches administratives quotidiennes;

CONSIDÉRANT que l'espace de bureau sera aménagé à l'intérieur de la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux seront réalisés à l'interne par le Service des travaux publics de la Municipalité, à l'exception du plâtrage et de la peinture qui seront réalisés par un entrepreneur en la matière;

CONSIDÉRANT que des matériaux seront nécessaires afin de réaliser les travaux envisagés;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à l'achat des matériaux nécessaire à la réalisation des travaux auprès de l'entreprise Agriscar, coopérative agricole, située en la Municipalité de Saint-Arsène;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement des factures numéros FC01446084, FC01446581, FC01446990 et FC01448933 dues à l'entreprise mentionnée ci-dessus, et ce, pour un montant total de 1 088,29 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

# 2021-04-76.6.3 <u>6.3. Les Entreprises André Viel Inc. – Soumission pour peinturer le bureau</u> aménagé dans la salle municipale

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics de la Municipalité de Cacouna procédera à l'aménagement d'un espace de bureau dans la Salle municipale afin d'y accueillir les administrateurs de la Fabrique de Cacouna;

CONSIDÉRANT que des travaux de plâtrage et de peinture devront également être réalisés afin de compléter la finition de l'espace de bureau;

CONSIDÉRANT que ces travaux devront être réalisés par un entrepreneur indépendant en raison de leurs complexités et du manque de temps du Service des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Entreprises André Viel Inc. pour la réalisation de l'ensemble des travaux relatifs au plâtrage et à la peinture de ce nouvel aménagement;

CONSIDÉRANT que cette soumission inclut également des travaux de rafraîchissement de la peinture au bas des murs de la Salle municipale;

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de Les Entreprises André Viel Inc., le 17 mars dernier, au montant de 1 545,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour la réalisation des travaux de plâtrage et de peinture mentionnés ci-dessus:

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement du montant de ladite soumission dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

# 6.4. Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021)

Afin de se conformer aux obligations du *Code municipal*, les états financiers trimestriels comprenant les activités de fonctionnement à des fins fiscales (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2021) et l'état de la situation financière (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2021) sont déposés aux membres du Conseil municipal pour information générale.

# 2021-04-77.6.5 6.5. ADMQ – Inscription du directeur général à une formation pour des « élections sans pépins »

CONSIDÉRANT que les prochaines Élection municipales générales se tiendront le 7 novembre 2021:

CONSIDÉRANT que les Élections municipales sont un processus complexe qui nécessite des connaissances particulières;

CONSIDÉRANT que le directeur général en sera à sa première expérience à titre de Président d'élection;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que ce dernier reçoive la formation nécessaire afin d'être en mesure de remplir l'ensemble des obligations liées à ce poste;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) dispensera une formation web pour des « élections sans pépins » le 20 avril 2021;

Il est proposé par Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise M. Félix Bérubé, directeur général, à procéder à son inscription à la formation mentionnée ci-dessus;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement des coûts liés à cette formation, et ce, pour un montant total de 225,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

# 2021-04-78.6.6 <u>6.6. Relais à Vélo Aldo Deschênes – Demande d'autorisation pour traverser la Municipalité de Cacouna via la route 132 le 28 août 2021</u>

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation reçue de la part de M. Aldo Deschênes, organisateur du Relais à Vélo Aldo Deschênes, le 11 mars 2021;

CONSIDÉRANT que cet évènement consiste en un parcours cycliste à relais des 300 kilomètres séparant les villes de Lévis et Rimouski, et ce, afin d'amasser des fonds

qui seront remis à la Fondation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski pour la recherche contre le cancer;

CONSIDÉRANT que par cette demande, le Relais à Vélo Aldo Deschênes demande à la Municipalité de Cacouna l'autorisation de traverser à vélo le territoire de la Municipalité via la route 132, et ce, le 28 août 2021 alors que les cyclistes participant à cette activité circuleront sur ladite route 132 entre 15h00 et 16h00 environ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité des cyclistes, le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige au Relais à Vélo Aldo Deschênes de lui fournir une résolution des conseils municipaux de l'ensemble des municipalités qui seront traversées lors de cette activité:

Il est proposé par Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise les cyclistes participant au Relai à Vélo Aldo Deschênes à traverser à vélo le territoire de la Municipalité via la route 132, et ce, le 28 août 2021 alors que les participants à cette activité circuleront sur ladite route 132 entre 15h00 et 16h00 environ.

# 6.7. Règlement numéro 114-21 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau – Dépôt d'un 2e projet

Lors de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Cacouna s'étant tenue le 8 mars 2021, Mme Suzanne Rhéaume, conseillère au siège numéro 6, a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance serait soumis pour adoption le Règlement numéro 114-21 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Un premier projet de règlement avait fait l'objet d'un dépôt lors de cette même rencontre.

Or, suite à une relecture du projet et à diverses modifications apportées à ce premier document, le directeur général procède au dépôt d'un second projet de règlement afin que les membres du Conseil municipal et la population puissent en prendre connaissance.

Ce deuxième projet de règlement est présenté séance tenante et disponible pour consultation via le site web de la Municipalité au www.cacouna.ca.

#### 2021-04-79.6.8 <u>6.8. Embauche de Mme Anne Massé au poste de directrice générale adjointe</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire combler le poste de directrice générale adjointe depuis déjà quelques mois;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de Mme Anne Massé ainsi que les deux entrevues réalisées avec cette dernière;

CONSIDÉRANT que Mme Anne Massé répond à l'ensemble des critères recherchés pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur général s'est volontairement retiré de l'ensemble du processus d'embauche étant donné son lien de parenté avec Mme Massé;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail négociées entre Mme Massé et les membres du Conseil municipal ont été conciliées dans un projet de contrat de travail dont l'ensemble des membres du Conseil ont pris connaissance et qu'ils s'en déclarent entièrement satisfaits:

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'embauche de Mme Anne Massé afin d'intégrer le poste de directrice générale adjointe, et ce, dès le 3 mai 2021;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'intégrer l'ensemble des conditions de travail négociées dans le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et Mme Massé suite à l'adoption de la présente résolution, et ce, conformément au projet qui leur a été présenté préalablement à la présente séance;

QUE Mme Massé devra satisfaire à l'ensemble des exigences de la Municipalité pendant sa période de probation de trois (3) mois qui débutera dès qu'elle entrera en fonction, selon l'entente entre les parties, et que dans le cas contraire, la Municipalité mettra fin au lien d'emploi au plus tard trois (3) mois après l'embauche;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre Mme Massé et la Municipalité afin de donner plein effet à la présente résolution.

# 2021-04-80.6.9 <u>6.9. Électrification de l'avenue des Étangs – Autorisation pour procéder à la</u> signature de l'acte de servitudes

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2020-07-145.10.6 et 2020-11-222.5.1 adoptées par les membres du Conseil municipal lors des séances régulières s'étant respectivement tenues le 6 juillet 2020 et le 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de ces résolutions, le Conseil municipal a mandaté Hydro-Québec à procéder à l'électrification complète de l'avenue des Étangs;

CONSIDÉRANT qu'avant de débuter les travaux, il est impératif d'établir l'assiette des servitudes d'accès et d'entretien qui permettront à Hydro-Québec (et à Bell Canada, le cas échéant) d'accéder aux installations;

CONSIDÉRANT que les descriptions techniques des parcelles de terrain sur lesquelles seront grevées les servitudes d'utilité publique ont été réalisées par M. Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, le tout tel qu'on les retrouve sur sa minute numéro 6362;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna à mandaté Me André Lagacé, notaire, pour procéder à la rédaction d'un acte de servitudes afin de grever les parcelles de terrain décrites dans la minute numéro 6362 de M. Laval Ouellet, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu copie du projet d'acte de servitudes préparé par Me Lagacé et qu'elle s'en déclare entièrement satisfaite;

Il est proposé par Bruno Gagnon

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le projet d'acte de servitudes tel qu'il a été présenté préalablement à la présente séance;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de grever une partie du lot numéro 4 984 144 du cadastre du Québec (propriété de la Municipalité) des servitudes d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada;

QUE l'assiette de ces servitudes sera celle décrite au paragraphe intitulé « Parcelle no 5 » de l'acte de descriptions techniques préparé par M. Laval Ouellet, arpenteurgéomètre, sous le numéro 6362 de ses minutes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, l'acte de servitude à intervenir devant Me André Lagacé, notaire, et ce, conformément au projet d'acte reçu.

# 2021-04-81.6.10 <u>6.10. Fabrique de Cacouna – Signature d'un bail pour l'occupation du local dans</u> la Salle municipale

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Fabrique de Cacouna déménageront bientôt leurs équipements administratifs dans le bureau qui sera aménagé à cet effet dans la Salle municipale située au 415, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif qu'un bail intervienne entre la Fabrique de Cacouna et la Municipalité afin d'y prévoir l'ensemble des conditions relatives à la location de cet espace de bureau;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues verbalement sur les conditions qui devront figurées dans ledit bail;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise M. Félix Bérubé à procéder à la rédaction d'un bail pour y consigner l'ensemble des conditions relatives à l'occupation de l'espace de bureau situé dans la Salle municipale et qui sera bientôt destiné à accueillir les administrateurs de la Fabrique de Cacouna;

QUE le bail sera d'une durée de trois (3) ans, soit du 1er mai 2021 jusqu'au 30 avril 2024;

QUE le montant du loyer sera de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par mois, soit trois mille dollars (3 000,00 \$) par année, le tout payable en un seul versement à une date qui sera déterminée dans le bail à intervenir entre les parties;

QUE le montant du loyer sera fixe et sans indexation pour toute la durée initiale du bail;

QUE le bail pourra être renouvelé suivant entente entre les parties;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de

Cacouna, le bail à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et la Fabrique de Cacouna, et ce, dès que ce dernier sera à l'entière satisfaction du Conseil municipal.

#### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1. Service incendie – Rapport du mois de mars 2021

Dépôt du rapport du service incendie du mois de mars 2021 afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

#### 8. TRAVAUX PUBLICS

# 2021-04-82.8.1 <u>8.1. Soumission de l'entreprise Garage Michel Lepage Enr. - Balayage des rues</u>

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche à grands pas et que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au balayage des rues de l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le balayage des rues est une opération essentielle suite à l'épandage de matières abrasives ayant eu lieu au cours de l'hiver;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Garage Michel Lepage Enr.	6 208,65 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de l'entreprise Garage Michel Lepage Enr., et ce, pour le balayage des rues de l'ensemble de son territoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

#### 2021-04-83.8.2 8.2. Soumission de l'entreprise Gregtech Inc. - Balayage des trottoirs

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche à grands pas et que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au balayage des trottoirs de l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le balayage des trottoirs est une opération essentielle suite à l'épandage de matières abrasives ayant eu lieu au cours de l'hiver;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)	
Gregtech Inc.	919,80 \$	

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de l'entreprise Gregtech Inc., et ce, pour le balayage des trottoirs de l'ensemble de son territoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

#### 2021-04-84.8.3 8.3. Enseignes RDL Inc. – Achat d'une enseigne pour le garage municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'achat d'une enseigne qui permettra d'identifier le Garage municipal situé au 1012, rue du Patrimoine:

CONSIDÉRANT que le coût de cet achat a été inclus dans les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil municipal pour l'année 2021;

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat d'une enseigne qui permettra d'identifier le Garage municipal situé au 1012, rue du Patrimoine;

QUE cet achat sera effectué auprès de l'entreprise Enseignes RDL Inc., le tout pour un montant total de 650,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que l'enseigne aura été installée sur le mur extérieur du Garage municipal, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

#### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

## 2021-04-85.9.1 <u>9.1. SÉMER – Paiement de la facturation municipale pour l'année 2021</u> conformément au décret 1358-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna doit, depuis l'année 2020, défrayer des coûts à la SÉMER conformément au nombre d'habitants situés à l'intérieur des limites de son territoire:

CONSIDÉRANT que les coûts facturés par la SÉMER s'élève à un montant de douze dollars (12,00 \$) par habitant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret numéro 1358-2020 du 16 décembre 2020, le nombre d'habitants de la Municipalité de Cacouna serait de 1 855 pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que ces coûts ont été inclus aux prévisions budgétaires adoptées par le Conseil municipal pour l'année 2021;

Il est proposé par Danielle Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de procéder au paiement des montants dus à la SÉMER, soit la somme de 22 260,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE ce montant sera payable en 2 versements, soit un premier de 11 130,00 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît sur la facture numéro 000031 reçue de la SÉMER;

QUE le 2e versement, également au montant de 11 130,00 \$, plus les taxes applicables, sera payé à la SÉMER lors de la réception d'une seconde facture à cet effet:

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés cidessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

#### 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 10.1. Permis - Rapport mensuel du mois de mars 2021

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de mars 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

# 2021-04-86.10.2 <u>10.2. Comité consultatif d'urbanisme – Ajout d'un membre afin d'intégrer le siège numéro 9</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-01-20.10.2 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que cette résolution avait pour but de renouveler le mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme conformément au Règlement numéro 06-07 concernant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement du mandat des membres et à leur nomination, le siège numéro 9 est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de M. Francis Gagné, résident de Cacouna, souhaitant intégrer le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna, conformément au règlement mentionné ci-dessus, procède à la nomination de M. Francis Gagné afin que celui-ci intègre le siège numéro 9 au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE la composition du Comité consultatif d'urbanisme est maintenant la suivante :

- Siège numéro 1 : Mme Ghislaine Daris, Mairesse;
- Siège numéro 2 : Mme Suzanne Rhéaume, Conseillère;
- Siège numéro 3 : M. Luc Hallé (de jan. 2021 jusqu'à janv. 2023);
- Siège numéro 4 : Mme Méghan Vézier (de mars 2020 jusqu'à janv. 2022);
- Siège numéro 5 : M. Yvan April (de janv. 2021 jusqu'à janv. 2023);
  Siège numéro 6 : M. Fabien Nadeau (de fév. 2020 jusqu'à janv. 2022);
- Siège numéro 7 : M. Marc Morissette (de janv. 2021 jusqu'à janv. 2023);
- Siège numéro 8 : M. Martin Vaillancourt, président (de fév. 2020 jusqu'à janv. 2022);
- Siège numéro 9 : M. Francis Gagné (de avril 2021 jusqu'à janv. 2023).

#### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de mars 2021

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de mars 2021 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

### 2021-04-87.11.2 <u>11.2. Programme Accès-Loisirs</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu une demande de soutien au Programme Accès-Loisirs offert grâce à l'organisme Les Grands Amis du KRTB;

CONSIDÉRANT que la mission du programme est d'offrir aux citoyens à faible revenu des places de loisirs auprès de divers organismes et organisations;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection rigoureux est fait pour déterminer qui peut bénéficier de ces services de loisirs gratuitement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir les services suivants pour la période estivale 2021 :

Quantité	Service	Description
3	Camp de jour	Inclus le Camp de jour ainsi que les sorties organisées, le cas échéant.
3	Soccer	Inclus l'activité de soccer dispensée par la Municipalité ainsi que le prêt d'un chandail d'équipe pour les matchs.

Il est proposé par Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna offre les services mentionnés ci-dessus gratuitement pour la saison estivale 2021, en collaboration avec l'organisme Les Grands Amis du KRTB, et s'engage à faire le nécessaire pour que les personnes ressources de la Municipalité fassent connaître ce programme aux résidents afin que ceux étant admissibles puissent en bénéficier;

QUE les services mentionnés ci-dessus offerts gratuitement soient uniquement destinés aux familles résidant sur le territoire de la Municipalité de Cacouna.

# 2021-04-88.11.3 11.3. Tarifs du Camp de jour pour l'été 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite offrir à ses résidents et à leurs enfants un service de camp de jour pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna doit fixer les coûts de participation à ce service avant de débuter la période d'inscription à ce celui-ci;

CONSIDÉRANT que les coûts ont été établis dans le but de favoriser au maximum l'accès à ce service;

Il est proposé par Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les tarifs de participation au camp de jour pour la saison estivale 2021 soient les suivants :

Tarifs du Camp de jour – Été 2021 – 28 juin au 19 août –				
		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Camp de jour régulier	Temps plein (4 jours par semaine incluant les sorties, le cas échéant)	155,00 \$	135,00 \$	110,00 \$

QUE les services mentionnés ci-dessus seront offerts conditionnellement à ce que les directives sanitaires des Gouvernements permettent la tenue des camps d'été dans le contexte de la pandémie sévissant actuellement.

### 2021-04-89.11.4 11.4. Renouvellement de l'adhésion à l'URLS pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que l'abonnement de la Municipalité de Cacouna à l'URLS du Bas-Saint-Laurent est venue à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres de l'URLS bénéficient de plusieurs avantages tels que :

- l'accès à divers programmes, services et événements de qualité en lien avec les loisirs et les sports;
- l'accès à des formations aux tarifs réduits;
- l'accès à des services professionnels d'animation ou de soutien gratuits;
- la représentation des intérêts de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite renouveler son adhésion auprès de cet organisme afin que ses citoyens puissent profiter des avantages offerts par ce dernier;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au renouvellement de son adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2021, le tout représentant un montant total de 150,00 \$;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

# 2021-04-90.11.5 <u>11.5. Remerciements à M. Pierre Giroux et à M. Ghislain Pelletier pour l'entretien</u> de la patinoire

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une patinoire extérieure ainsi que son entretien sont des tâches complexes nécessitant de nombreuses heures de travail tout au long de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il serait impossible de réaliser une telle patinoire sans l'aide précieuse de certains bénévoles qui se sont donnés corps et âmes pour la conserver dans le meilleur état possible lors de la dernière saison hivernale, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ces bénévoles ont offert à notre Municipalité leur soutien et leur aide durant toute la dernière saison hivernale, et ce, sans que personne n'ait eu besoin de faire appel à leurs services;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna est extrêmement reconnaissante du travail accompli par l'ensemble des bénévoles qui se sont dévoués à l'entretien de cette infrastructure;

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna tient à remercier sincèrement et chaleureusement tous les bénévoles ayant permis d'offrir une belle patinoire aux citoyens de la municipalité au cours de la dernière saison hivernale, et plus particulièrement, l'implication de M. Pierre Giroux et de M. Ghislain Pelletier au niveau du déneigement de celle-ci;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna est extrêmement fier de pouvoir compter sur des bénévoles qui permettent d'offrir et d'enrichir de beaux services dispensés sur le territoire de la Municipalité.

#### 12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

#### 13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

#### 14. INFORMATIONS

## 14.1. Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – lundi 3 mai 2021 à 19h30

### 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Informations concernant l'Écocentre de Rivière-du-Loup

Madame la Mairesse précise que l'Écocentre de Rivière-du-Loup rouvrira ses portes à compter du lundi 12 avril 2021. Les heures d'ouverture seront du lundi au samedi, de 8h00 à 16h00, à l'exception du jeudi où les heures d'ouverture seront de 10h00 à 18h00.

Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation de développement de Cacouna

Madame la conseillère Francine Côté, déléguée municipale à la Corporation de développement de Cacouna, précise que l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation se tiendra le jeudi 29 avril 2021 à 19h30 via la plateforme de visioconférence *ZOOM*.

Elle mentionne également que les personnes intéressées peuvent communiquer avec les membres de la Corporation afin de recevoir les informations qui leur permettront de participer à l'Assemblée. Elle termine en mentionnant que toute la population est invitée à y prendre part puisque la Corporation est un organisme important pour le développement de la Municipalité.

Madame la Mairesse ajoute que les informations de l'Assemblée seront affichées sur le calendrier municipal mensuel envoyé par la poste à l'ensemble de la population, sur le site web de la Municipalité ainsi que sur la page *Facebook* de la Municipalité.

# 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Préalablement à la rencontre, une (1) question a été reçue de la part d'une citoyenne.

Madame la Mairesse prend le temps de répondre à la question posée, le tout tel qu'on le retrouve sur l'enregistrement audio de la séance, lequel a été dûment publié sur le site web de la Municipalité au www.cacouna.ca

### 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 2021-04-91.17.1 <u>17.1. Clôture de l'assemblée</u>

Il est proposé par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h17 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)		
Ghislaine Daris	_	
Mairesse		
(Signé)	(Signé)	
Ghislaine Daris	Me Félix Bérubé, notaire	
Mairesse	Directeur général et	
	secrétaire-trésorier	
********	*******	
************	********	

P-V Avril 2021